

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 636-2022**

2022-06-

**Règlement numéro 636-2022 ayant pour objet de décréter une dépense de deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante-six dollars (267 446 \$) pour des travaux de pavage sur la rue du Boisé, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante-six dollars (267 446 \$)**

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie juge qu'il est nécessaire d'investir dans la création de nouvelles rues à vocation résidentielle, ce qui permettra de bonifier l'offre en matière d'accès à la propriété résidentielle sur son territoire ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2022 conformément à la loi ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Appuyé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le règlement numéro 636-2022 ayant pour objet de décréter une dépense de deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante-six dollars (267 446 \$) pour des travaux de pavage sur la rue du Boisé, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante-six dollars (267 446 \$), soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

**ARTICLE 2**

Le Conseil est autorisé à procéder aux travaux de pavage, bordure et éclairage pour la rue du Boisé, selon les coûts décrits dans le document déposé et signé par François Alexandre Guay, directeur général de la Municipalité de Sainte-Mélanie, en date du 31 mai 2022, basé sur l'estimation des coûts préparés par Éric Frigon, ingénieur, de GESPRO GROUPE CONSEIL INC., en date du 27 mai 2022, le tout, joint au présent règlement sous l'annexe A pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3**

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante-six dollars (267 446 \$) pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante-six dollars (267 446 \$) sur une période de quinze **(15) ans**.

#### **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du coût total pour les travaux de pavage, bordure et éclairage sur la rue du Boisé, y compris la juste proportion des frais incidents et taxes applicables, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié en jaune et décrit à l'annexe B, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant, également réparti sur chaque immeuble.

#### **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 7**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement le 1<sup>er</sup> juin 2022

Adoption, le \_\_\_\_\_ 2022

Approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le \_\_\_\_\_ 2022

Avis public d'entrée en vigueur le \_\_\_\_\_ 2022

---

**Louis Freyd**  
Mairesse

---

**François Alexandre Guay**  
Directeur général et greffier-trésorier


**ANNEXE A**

**Coût des travaux de pavage sur la rue du Boisé  
Règlement d'emprunt 636-2022 (rue du Boisé)**

	<b>Total</b>
<b>Travaux</b>	
Pavage	158 860,00 \$
Aménagements	55 175,00 \$
Organisation	7 400,00 \$
	<u>SOUS-TOTAL 221 435,00 \$</u>
<b>Contingences</b>	
Contingences (10%)	22 143,50 \$
	<u>SOUS-TOTAL 243 578,50 \$</u>
<b>Services techniques</b>	
Estimé, plans et devis	3 742,50 \$
	<u>SOUS-TOTAL 247 321,00 \$</u>
<b>Taxes de vente</b>	
Taxes nettes (4,9875%)	12 335,13 \$
	<u>SOUS-TOTAL 259 656,13 \$</u>
<b>Frais de financement</b>	
Financement temporaire (3%)	7 789,68 \$
	<u>TOTAL 267 445,81 \$</u>

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

Par :

  
Nom : Me François Alexandre Guay  
Titre : Directeur général et greffier-trésorier



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE  
TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE DU BOISÉ

SOMMAIRE PARTIEL #1

1. PAVAGE	158 860.00 \$
2. AMÉNAGEMENTS	55 175.00 \$
3. ORGANISATION	7 400.00 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>221 435.00 \$</b>
Contingences (10 %) :	22 143.50 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>243 578.50 \$</b>
TPS (5 %) :	12 178.93 \$
TVQ (9,975 %) :	24 196.96 \$
<b>SOUS-TOTAL DES TRAVAUX* :</b>	<b>280 054.39 \$</b>

\* Montant à reporter à la page 1 du sommaire

Estimation validée le 27 mai 2022

Érick Frigon, ing.  
#122850



BORDEREAU DE SOUMISSION TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DU BOISÉ				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRES	MONTANT
<b>1. VOIRIE</b>				
1.1. Enlèvement du pavage existant	170	m <sup>2</sup>	12.50 \$	2 125.00 \$
1.2. Décontamination de la fondation supérieure				
- Scarification de 75 mm de la fondation supérieure, incluant la disposition hors site	3 200	m <sup>2</sup>	6.75 \$	21 600.00 \$
- Mise en place de pierre concassée MG-20	600	t.m.	23.10 \$	13 860.00 \$
- Nivellement et compaction	3 200	m <sup>2</sup>	3.25 \$	10 400.00 \$
1.3. Rechargement de l'accotement en MG-20b ou en MR-5, sur 70 mm d'épaisseur (1 m largeur)	750	m <sup>2</sup>	12.00 \$	9 000.00 \$
1.4. Pavage couche unique				
- ESG-14, PG-58S-28, 70 mm d'épaisseur (7 m largeur)	2 500	m <sup>2</sup>	40.75 \$	101 875.00 \$
<b>SOUS-TOTAL 1 – VOIRIE :</b>				<b>158 860.00 \$</b>

BORDEREAU DE SOUMISSION TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DU BOISÉ				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRES	MONTANT
<b>2. AMÉNAGEMENTS</b>				
2.1. Nettoyage et/ou profilage des fossés, incluant disposition hors site	650	m.lin.	40.00 \$	26 000.00 \$
2.2. Excavation d'un nouveau fossé, incluant disposition hors site	75	m.lin.	95.00 \$	7 125.00 \$
2.3. Réfection des entrées privées				
- Pierre concassée MG-20 (300 mm)	100	m²	31.00 \$	3 100.00 \$
- Pavage : 300 mm, MG-20 + 65 mm, EB-10C	30	m²	90.00 \$	2 700.00 \$
2.4. Engazonnement par plaques, incluant 150 mm de terre végétale	100	m²	20.00 \$	2 000.00 \$
2.5. Ensemencement hydraulique, incluant 150 mm de terre végétale et matelas anti-érosion de type Ero-Mat à base de noix de coco	800	m²	15.00 \$	12 000.00 \$
2.6. Aménagements paysagers à protéger ou à refaire tel qu'avant les travaux (plantes, fleurs, arbres, arbustes, rocailles, irrigations, enseignes, etc.)	1	global	1 000.00 \$	1 000.00 \$
2.7. Marquage de chaussée (2 lignes d'arrêt – 600 mm de largeur)	1	global	750.00 \$	750.00 \$
2.8. Petites signalisation	1	global	500.00 \$	500.00 \$
<b>SOUS-TOTAL 2 – AMÉNAGEMENTS :</b>				<b>55 175.00 \$</b>

BORDEREAU DE SOUMISSION TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DU BOISÉ				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRES	MONTANT
<b>3. ORGANISATION DE CHANTIER</b>				
3.1. Organisation de chantier et frais généraux	1	global	5 000.00 \$	5 000.00 \$
3.2. Signalisation de chantier	1	global	750.00 \$	750.00 \$
3.3. Fouille exploratoire, incluant excavation, remblayage avec les matériaux en place, compaction, chargement, transport et disposition hors site des surplus	5	m³	50.00 \$	250.00 \$
3.4. Nettoyage des ponceaux d'entrée charretière	25	m.lin.	10.00 \$	250.00 \$
3.5. Nettoyage pendant les travaux et réglage final	1	global	1 150.00 \$	1 150.00 \$
<b>SOUS-TOTAL 3 – ORGANISATION :</b>				<b>7 400.00 \$</b>

**ANNEXE B**  
**Immeubles imposables rue du Boisé**



Matricule	No de lot	Adresse civique	Nom de la rue
0509-27-3078	5 611 555		Boisé
0509-36-2788	5 611 557		Boisé
0509-07-9369	5 611 546	11	Boisé
0509-17-5202	5 611 559	20	Boisé
0509-17-5982	5 611 554	21	Boisé
0509-17-9817	5 611 560	30	Boisé
0509-26-4484	5 611 566	40	Boisé
0509-27-8236	5 611 556	41	Boisé
0509-26-8640	5 611 564	50	Boisé
0509-35-2895	5 611 565	60	Boisé
0509-36-7340	5 611 558	61	Boisé